

AVICAP 73 – SARL au capital de 15 000 €
RCS CHAMBERY 487 939 654 - APE 6492Z
CHAMBERY (73000) : 241, av. du Grand Verger AIX
LESBAINS (73100) 15, square Alfred Boucher
FERNEY-VOLTAIRE (01210) 13 Achemin du Levant
ANNEMASSE (74100) 2, rue Alfred Bastin
ANNECY (74000) 3, rue du Forum

bureau.chambery@avicap.fr Tél : 04 79 440 770
www.avicap.fr

Document D'entrée En Relation Présentation du Cabinet / Fiche d'informations légales

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par votre Conseiller AVICAP pour l'étude et le suivi de votre dossier.
Elles sont conservées pendant 10 ans après la clôture de vos comptes et contrats et sont destinées au Cabinet AVICAP 73.
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : le délégué à la protection des données : vincent.portugal@avicap.fr
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITE DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS <https://www.orias.fr/welcome>) sous le n° 07 005 191 au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) dans la catégorie courtier type B-Niveau de conseil 1

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) dans la catégorie courtier.

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

Pour le service de conseil non indépendant, la recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédits disponibles sur le marché.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-France.fr/accueil.html>

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

AVICAP 73 dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances elles ont été souscrites auprès de : MMA IARD contrat n° 114240090

	CIF	IAS	IOBSP
Responsabilité civile Professionnelle	2 000 000 €	3 000 000 €	2 000 000 €
Garantie Financière	0	115 000 €	115 000 €

PARTENAIRES, COMPAGNIES, ETABLISSEMENT DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE ET AUTRES FOURNISSEURS

Aucun lien capitalistique ou commercial significatif n'existe avec les Etablissements ci-dessous

NATURE	NOM
Banque	AXA Banque, Banque Laydernier, Banque de Savoie, Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, BNP, Crédit Agricole, La Banque Postale, LCL, Société Générale, My Money bank
Assurance et Conseil en Investissement Financier	Acte Vie, Afi Esca, Ageas Patrimoine, Alptis, April, Aprep, Apicil, Assurea, Avip, Aviva, Axa Thema, Cardif, Corum, Alpheys Partenaires, Elois, Spheria vie, Entoria, Generali, Generali Patrimoine, HSBC, La Mondiale, Met Life, Mma, Humanis, Oddo, Oradea, Premavals, Primonial, Swiss Life, Televie, UAFLife Patrimoine, Suravenir, Albingia, CareneAssurances, LGA, PacteOffice, Netvox, Solly Azar, SOSMalus, Zephir, JL Assure, Urban Premium, 123 im, Inocap, Sigma Gestion, Perial, Ciloger, Eres, Intergestion, Vatel Capital, Altixia

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

* une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client

Activité	Honoraires de conseil		Commission
	H.T.	TTC	
Prêt immobilier pour les particuliers		De 750 € à 1 % du prêt	De 0 % à 1%
Prêt immobilier pour les professionnels et sociétés	De 15 00 € à 8 000 €	de 1 800 € à 9 600 €	0 à 1 %
Prêt professionnel	1% du montant emprunté plafonné à 5000 €	6 000 €	de 0 à 1 %
Regroupement de crédit à la consommation	de 1500€ à 5000€	de 1 800 € à 6 000 €	-
Assurance de prêt	De 0 à 250 €	De 0 à 300 €	Variable selon la compagnie
Placement, Assurance vie	-		0 à 5% de frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 12% de ceux-ci*.
Bilan patrimonial	fait en fonction du montant brut du patrimoine		
Prévoyance		de 0 à 50€ en fonction de la compagnie d'assurance	Variable selon la compagnie
Immobilier	-		Entre 4 et 10% HT soit entre 4.8 % et 12 % TTC
IARD (mutuelles, automobiles, flottes auto, RC Pro, décennales, dommage ouvrage, immeuble, copropriété, risques spéciaux)		de 0 à 50€ en fonction de la compagnie d'assurance	Variable selon la compagnie

MODE DE COMMUNICATION

Le conseiller utilisera tous les moyens à sa disposition pour contacter et transmettre des éléments ou informations au client : Rendez-vous, Téléphone, Email, courrier.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12 - Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : AVICAP 73, Joël RATIGNER, au 241 Avenue du Grand Verger 73000

Par tel/ fax : 04 79 44 07 70

ou par mail : bureau.chambéry@avicap.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet :

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

62 rue Tiquetonne

75002 PARIS

Site internet IOBSP :

www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER :

www.anm-conso.com/anacofi-immo

En signant ce document d'entrée en relation, vous acceptez que vos données personnelles soient stockées et conservées par Avicap 73, sur un serveur sécurisé chez les hébergeurs OVH & HARVEST dans le but d'étudier et suivre votre dossier pendant une durée maximum de 10 ans imposée par la réglementation propre à notre activité.

Rédigé en 2 exemplaires dont l'un a été remis au client

DATE ET SIGNATURE

Le client \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____

Le conseiller : \$PRENOM_CONSEILLER\$ \$NOM_CONSEILLER\$

Fait à : _____

Date : _____

Signature : _____